

« PROTOCOLE SPECIFIQUE FEMININES »

Entre le club Féminines Elite dereprésenté par son Président Monsieur..... d'une part

Et le club Féminines DN / Développement..... représenté par son Président Monsieur..... d'autre part

Il a été arrêté et convenu pour la saison 2015-2016 un Protocole « Féminines Elite / DN ou Développement ».

Les mouvements de joueuses d'une équipe à l'autre sont régis par l'article 61 des règlements généraux.

Fait àle.....

Club Féminines Elite	Club Féminines DN / Développement	
(signature et cachet)	(Signature et cachet)	
Avis comité départemental (signature et cachet)	Favorable	Défavorable
Avis de la Ligue (signature et cachet)	Favorable	Défavorable
Décision de la Fédération (signature et cachet)	Favorable	Défavorable

A transmettre sous couvert des comités et ligues.